

que seule la place de la mairie pouvait servir d'arrêt de car scolaire, le début du chemin des Claps ne remplissant pas les normes de sécurité pour ce genre d'arrêt (absence de passage pour piéton, vitesse des voitures sur la RD12,...). M. GROGNARD regrette cette décision mais doit s'incliner devant la décision du Conseil Général qui a le mérite de mettre en place ce nouveau service sur la commune.

- Le bassin n'est toujours pas en eau car des fuites successives ont été repérées et une pièce a dû être changée. Il sera peut-être remis en eau ce mardi. La procédure doit repartir au point de départ pour son électrification. Il faudra donc encore 3-5 mois avant que les travaux puissent être entamés, avec de nouveau un risque de refus de l'ABF
- Mme le Maire rappelle que toute nouvelle mise en place d'une fosse septique doit passer par la commune et le contrôle de la société EDANC. C'est en effet nécessaire pour que l'assainissement soit conforme à la législation. Dans le cas contraire, il faudra peut-être recommencer les travaux quand les contrôles seront obligatoires en 2012 et il pourrait être difficile de revendre la propriété car un diagnostic assainissement devrait voir le jour pour les ventes immobilières. Mme le Maire fait cette remarque car deux assainissements sont actuellement en travaux sur la commune sans visa de la mairie ou d'EDANC.
- Le recours contre la Carte Communale par l'Association de Défense du Site Caussois a été rejeté par le tribunal administratif. L'association a 2 mois pour se pourvoir en cassation. L'action menée concernait le passage en zone constructible de parcelles de terrains entourant l'église.
- Tous les ordinateurs de la mairie ont été remplacés par le SICTIAM conformément à la décision du Conseil du 30 mai 2008.
- La société DAMIANI procède au rebouchage des trous des voies communales.
- Mme ABADIA rappelle le programme des festivités : vide grenier (13 juillet), fête du terroir (27 juillet) et Saint-Louis (16-18 août) dont le programme est :
 - 16 août : inauguration du bassin ; apéritif d'honneur ; bal
 - 17 août : messe ; monument aux morts ; apéritif de la mairie ; aïoli ; bal musette l'après-midi ; bal.
 - 18 août : boules ; grillades ; jeux pour les enfants ; soirée des Caussois ; bal.
- M. LAFOSSÉ fait remarquer qu'une génoise de la propriété Aragon semble être en mauvais état, alors qu'elle se situe au-dessus d'un chemin communal.
- Pour la première fois, une facture d'eau a été envoyée en juin ; celle-ci comporte la totalité de l'abonnement annuel (110€) et la consommation hivernale, facturée pour la dernière fois à l'ancien tarif.

En attendant des précisions de la préfecture sur ce point les interventions du public au cours de ce conseil ne sont pas retranscrites.

Le Conseil se termine à 12h.